

## Éditorial

*Une fois n'est pas coutume, le présent numéro de la Revue est presque entièrement consacré au Comité international de la Croix-Rouge et à son action en faveur des victimes de la guerre.*

*Le professeur David P. Forsythe examine, dans son article, l'une des composantes les plus importantes du mandat du CICR, par le biais de ses récentes opérations d'assistance à la population civile dans la détresse. Il en rappelle les enjeux et relève les problèmes actuels ou qui ne manqueront pas de se poser dans un proche avenir. Son analyse ne ménage pas le CICR, et l'auteur pose quelques questions qui interpellent le lecteur.*

*L'article de François Grunewald, ingénieur agronome et délégué expérimenté du CICR, explicite, dans des termes très concrets, le problème de l'aide alimentaire en situations d'urgence, par rapport aux efforts de réhabilitation et de retour à l'autonomie des bénéficiaires.*

*André Durand ouvre une page de l'histoire du CICR avec un essai biographique sur Gustave Moynier, un des fondateurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et président du CICR de 1864 à 1910. L'auteur évoque les relations antinomiques entre les organisations prônant le pacifisme et la Croix-Rouge.*

*Sur le plan documentaire, la Revue publie le nouveau règlement du CICR concernant l'accès à ses archives. Derrière cette information se cache l'annonce d'un changement important de la politique de l'institution en la matière. Historiens et autres personnes intéressées par les activités du CICR peuvent désormais consulter les dossiers après un délai de protection de cinquante ans, à l'instar des normes en vigueur dans de nombreuses archives nationales.*

*Malgré les années écoulées, le souvenir de la Seconde Guerre mondiale reste vivace. Preuve en est la polémique autour des biens déposés à cette époque dans des banques suisses par des victimes de la persécution nazie. Dans la foulée des accusations contre la Suisse et le secret bancaire, le CICR est également l'objet de critiques. La Revue publie une première mise au point de l'institution sur ce sujet.*

**La Revue**